

SOMMAIRE

Editorial p3
par Alain SEID, Président

Actualité en Images p4

Développement des entreprises p5

Club TGV : Les taxis et la future gare TGV
Co-working : L'usine se prépare à ouvrir
Visioconférence : Un outil de travail pour les entreprises

Direct CCI p7

Quelle responsabilité pour le commerçant
en cas d'accident dans ses locaux ?

Industrie / International p8

POWER-GEN 2010 : La France s'affiche en grand
RDV des acteurs de l'énergie : L'événement incontournable !
ITER : Conquérir pas à pas les marchés publics
Speed-meeting : 3^{ème} rendez-vous des acteurs de l'industrie
Destination Chine : Départ le 1^{er} septembre

Dossier p11

L'ENTREPRISE FACE
AUX RISQUES NUMÉRIQUES

Développement Durable p14

Economie d'énergie : Perdez vos kilowatts superflux !
ICPE : Création d'un 3^{ème} régime

Commerce p15

Les Sourires du Commerce : Cinq communes engagées
Tourisme et handicap : 9 sites labellisés
Démarche de progrès : Dernières formations gratuites
Internet : Les enseignes de qualités ont leur site !

Emploi p17

Formation professionnelle : Convention cadre du FPSPP
Emploi des seniors : Les chiffres 2008
Recrutement : Forum Commerce-Hôtellerie-Restaurant

Création / Transmission p18

Création : Un RDV pour réussir son projet
Nouvelle demi-journée d'information
Nouveaux chefs d'entreprises : Bienvenue à la CCI90 !

Formation p19

SIFCO : Deux nouveaux sites de formation
ESTA : Nouveau directeur
ESTA : Forum entreprise et calendrier des stages

Brèves Règlementaires p20

Conjoncture p22

Agenda p23



DE QUALITE 90

ENSEIGNES

Pour être sûr
de son choix,



la qualité à 2 clics de chez vous !



www.enseignesdequalite.com



Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Club TGV, Power-Gen Europe, Rendez-vous des Acteurs de l'énergie, accompagnement vers les marchés publics de l'énergie, Speed-meeting du monde industriel, mission Chine, prévention des risques numériques, Soirées Interactives, accompagnement pour une meilleure maîtrise des dépenses d'énergie, Sourires du Commerce, label Tourisme et Handicap, site Internet pour les enseignes de qualité, Club RH, Forum Recrutement, salon de la création,

accueil des nouveaux chefs d'entreprise...

Voici la plupart des actions lancées en ce début d'année par la CCI du Territoire de Belfort et qui sont développées dans les pages de ce nouveau numéro de Synergique.

Riches et variées, elles sont destinées à répondre de façon très concrète à vos besoins, à vos attentes. J'ai souhaité qu'elles soient novatrices à la fois dans leur forme, mais avant tout dans leur contenu pour vous accompagner dans votre développement, pour vous permettre de concrétiser des relations d'affaires, quels que soient votre secteur d'activité, votre taille ou votre expérience. Parallèlement, je veille à ce que nous vous apportions un appui de proximité à travers notre service "Direct CCI" en répondant à toutes vos questions professionnelles qu'elles soient d'ordre juridique, social, tournées vers le développement à l'international, etc.

Au-delà de la réactivité que cela nécessite, nous gardons une vision à plus long terme, tournée vers l'avenir et au-delà des frontières de notre département. Elle est indispensable au développement économique plus global de l'ensemble de notre territoire et ne doit donc pas être occultée.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture de Synergique, espérant qu'il vous apportera les éléments nécessaires à votre information et à votre développement.

Bien cordialement,

Alain SEID
Président

SYNERGIQUE est une publication de la CCI du Territoire de Belfort
1 rue du Docteur Fréry - BP 199 - 90004 Belfort cedex - Tél. 03 84 54 54 54 - Fax 03 84 54 54 03

Abonnement : 1,53 € le n° - 5 n° par an - 4 400 exemplaires

Directeur de la publication : Alain SEID - Rédaction-Conception-Publicité : Aline LALOUX

Crédit photos : CCI90 - SMAU - CCISAM - Fotolia - Media Photos - Legrand

Dépôt légal : juillet 2006 - N° ISSN : 1774-9506

Impression : Imprimerie Schraag, Label Imprim'Vert - Trévenans



VISITES D'ENTREPRISES

Le Président SEID a visité l'entreprise SOBAGEL à Bavilliers, dirigée par la famille BOYER et spécialisée dans la fabrication industrielle de pains et viennoiseries. Il a également rendu visite à Serge SONET de la société essertoise MECADEP, spécialiste de l'usinage de grande dimension.



Il a ainsi pu échanger avec ces dirigeants sur leurs activités, leurs projets de développement, leurs besoins et leurs attentes.



TERRITOIRE DE COMMERCE 90 LANCE SON SITE INTERNET

Territoire de Commerces 90, la fédération des associations de commerçants et artisans du Territoire de Belfort, présidée par Eliane HABLOT, a lancé son site Internet www.territoiredecommerces.com le 20 avril dernier. Conçu comme un annuaire des commerçants membres des associations du département, ce portail va permettre à tous les commerçants d'avoir une vraie visibilité sur Internet grâce à la page Internet mise à leur disposition qu'ils pourront gérer eux-mêmes, afin d'afficher un département commerçant dynamique.



LA REFORME DE LA TP EXPLIQUEE AUX ENTREPRISES

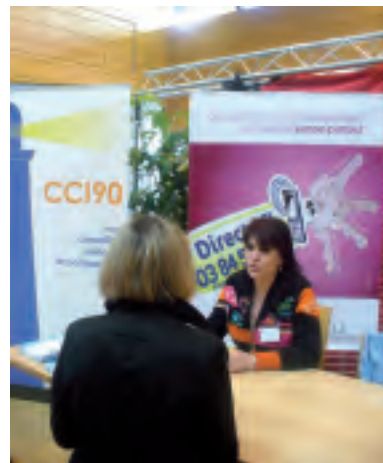
Une trentaine d'entreprises était présente le jeudi 22 avril pour assister au petit-déjeuner d'information organisé par la CCI90, en partenariat avec la DGFIP, sur la réforme de la taxe professionnelle (TP). Jean-Pierre DARD, Directeur divisionnaire, a présenté les nouvelles impositions (CET, CFE, CVAE, TASCOT, TCCI, IFEMV, IFEP...) et leurs conséquences pour les entreprises. Il a répondu aux nombreuses questions des participants sur des préoccupations propres à chaque entreprise. Il a également présenté le simulateur mis en place par le Ministère des finances, accessible directement depuis www.belfort.cci.fr, et qui permet d'évaluer les effets de cette réforme sur les sociétés.



SALON ET FORUM POUR L'EMPLOI

La CCI90 était partenaire de l'escala belfortaine du salon du recrutement Moovijob Tour le 23 avril dernier. A cette occasion, elle a relayé 14 offres d'emploi. Près de 230 personnes se sont arrêtées sur le stand. 32 d'entre elles ont déposé un CV correspondant aux profils recherchés, tandis qu'une trentaine d'autres a montré son intérêt pour l'apprentissage et l'alternance ou encore la création d'entreprise. Au total, le salon a accueilli quelque 971 visiteurs. Chacun des 23 stands a reçu 65 personnes en moyenne. 79% des entreprises présentes pensent pouvoir recruter grâce aux profils rencontrés.

Le 7 mai, c'est au Forum de l'emploi organisé par la Mairie d'Offemont que la CCI90 était présente afin de donner une information sur l'apprentissage, la création et la reprise d'entreprise ou encore sur le forum Recrutement Commerce-Hôtellerie-Restaurant organisé le 14 juin par Pôle Emploi en partenariat avec la CCI90.



CLUB TGV

LES TAXIS ET LA FUTURE GARE TGV

Les quatre groupes de travail du cercle Belfort-Montbéliard du Club TGV Rhin-Rhône continuent leurs réflexions en vue de préparer l'arrivée du TGV en décembre 2011. Après un premier état des lieux, chaque groupe travaille désormais sur des thématiques concrètes. Ainsi, le groupe "Les services autour de la gare", mené par Louis DEROIN, a mis en évidence, entre autres, l'existence d'une problématique sur le stationnement et les licences taxi sur le futur site de la gare TGV Belfort-Montbéliard.

La CCI90, en concertation avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort, a réuni les professionnels des taxis du département le 6 avril 2010. Les objectifs de cette réunion étaient de définir clairement les problèmes rencontrés et de faire des propositions correctives.

Les licences en question

Les chauffeurs de taxis du département demandent que le nombre de licences taxis sur le Territoire de Belfort n'augmente pas. Il est, selon eux, nécessaire d'attendre et de voir la façon dont va se dérouler l'ouverture de la gare. La création de licences en gare TGV Belfort-Montbéliard conduirait à un surplus de taxis qui pourrait avoir des conséquences sur la pérennité de certaines exploitations existantes. Il est également nécessaire que les taxis stationnés dans les petites communes ne pâtissent pas des nouveaux emplacements qui pourraient être attribués au niveau de la gare. Ces demandes ont été présentées en Préfecture aux services de l'Etat par une délégation composée de Thierry BESANÇON,

Président du syndicat des Taxis du Territoire de Belfort, de Monsieur GENRE, Président de l'association Radios Taxis de Belfort, ainsi que de représentants des deux chambres consulaires.



Le Secrétaire général de la Préfecture, Philippe LERAÏTRE, a écouté avec attention ces demandes afin d'en étudier la faisabilité. Un prochain point d'étape est programmé fin juin 2010.

Accueil des taxis en gare

D'autres propositions concernent plus spécifiquement l'accueil des taxis en gare. Ainsi il s'avère important de prévoir des places pour les taxis commandés en gare TGV et de bien dimensionner les couloirs d'attente pour les taxis stationnés. Parallèlement, le groupe de travail souhaite que soit étudiée la possibilité de voies de circulations propres aux taxis (voies de bus par exemple) afin d'éviter les embouteillages en entrée et sortie de la gare. La SNCF a été saisie et doit apporter prochainement une réponse.

Parallèlement, un travail en amont de l'ouverture de la gare TGV est nécessaire afin d'établir un schéma d'organisation entre les taxis. Une réflexion sur l'interconnexion dans les villes avec les autres systèmes de transport est également souhaitable.

A suivre...

Vous souhaitez apporter votre réflexion sur l'arrivée du TGV ? Inscrivez-vous au Club et retrouvez le calendrier des réunions sur www.belfort.cci.fr ou sur www.clubtgvrhinrhone.eu

Contact : Pôle Développement durable - Alexia Lavallée
Tél. 03 84 54 54 69 - alavallee@belfort.cci.fr



Le Club TGV s'enrichit de l'expérience d'autres villes ayant accueilli le TGV, comme par exemple lors de la venue de Jean-Michel LAURENT, Directeur général de la CCI de Meurthe-et-Moselle.

Express - Express - Express - Express - Express - Express

UN NOUVEAU PAS POUR ARC EUROPE

Dans le cadre de la première «Journée Arc Europe», une convention tripartite a été signée lundi 3 mai 2010 à Neuchâtel par les directeurs de trois établissements. Ainsi La Haute Ecole Arc et l'UTBM accueillent un nouveau partenaire dans le projet Arc Europe : l'ENSM. Le projet de construction d'un nouvel espace dans la communauté scientifique de recherche et d'enseignement supérieur de l'Arc jurassien lancé il y a deux ans par la HE-Arc et l'UTBM a séduit l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et de Microtechnique de Besançon. Celle-ci a rejoint officiellement les deux Ecoles pionnières en tant que nouveau partenaire.

AIDES SIMPLIFIEES DE LA CRAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Depuis le 1^{er} avril 2010, les fiches concernant les 15 aides financières simplifiées de la Cram Bourgogne et Franche-Comté sont disponibles sur le www.cram-bfc.fr - rubrique risques professionnels. Ces aides financières simplifiées (AFS) ont été créées en 2009 pour inciter les petites entreprises à investir dans la prévention des risques professionnels. Ce nouveau dispositif vise les entreprises de moins de 50 salariés qui s'engagent dans une démarche pérenne de prévention des risques professionnels.

CO-WORKING

L'USINE SE PREPARE A OUVRIR

Le co-working fait son apparition à Belfort, dans le bâtiment 12 du Techn'hom. Avec L'Usine qui ouvrira ses portes en septembre prochain, Emilie CASTELLANO et Philippe MARTIN lancent une structure d'un nouveau genre, à la fois espace de travail collectif pour les entrepreneurs, les travailleurs indépendants, les salariés ou encore les créateurs d'entreprise, mais également lieu de rencontre entre l'art et l'entreprise.

Le 27 avril dernier, ils organisaient un forum où plus d'une centaine de personnes a contribué à la création et à la



préfiguration de ce lieu lors de six ateliers : Art en entreprise - Organisation collective et partenariat - Financement de projets - Les Projets de l'Usine - Concilier rentabilité et engagement social - Comment oser s'approprier ? Il s'agissait de jeter les bases des actions qui seront mises en œuvre dès l'ouverture du site.

« Notre collectif n'est pas un café, un hôtel/pépinière d'entreprises, une galerie d'art, un musée, un centre d'accueil pour traders, un bureau, une garderie pour entrepreneurs désœuvrés, un squat, un sweet home, un monastère, un club de pétanque. En même temps, il est un peu tout cela, entre tout cela... » explique Emilie CASTELLANO. « Cet endroit se positionne comme un troisième lieu entre bureau et maison. Plutôt que de rencontrer leurs clients dans des cafés et de travailler chez soi, nous proposons aux entrepreneurs, aux travailleurs indépendants, aux porteurs de projets et même aux salariés de bénéficier d'un espace de co-working professionnel à l'ambiance assez informelle, dans un esprit amical, collaboratif et ouvert. Ils y trouveront tout le nécessaire : accès wifi, photocopies, imprimantes... ».

Contact :

www.lusineabelfort.fr ou Émilie Castellano au 06 63 45 10 61

VISIOCONFERENCE

UN OUTIL DE TRAVAIL POUR LES ENTREPRISES

Développée réellement depuis les années 1980, la visioconférence est demeurée longtemps cantonnée à un usage de téléconférence (transmission seule de l'image et du son vers un ou plusieurs sites). Depuis une dizaine d'années, elle bénéficie d'une importante mutation liée au développement des réseaux informatiques. Elle est devenue un outil interactif permettant ainsi de communiquer d'un site vers un ou plusieurs autres sites distants en transmettant, en temps réel, les images et le son.

Pour les entreprises, l'usage de la visioconférence rend possible l'organisation de réunions, de formations à distance entre plusieurs sites et plusieurs groupes de personnes, tout en réalisant des présentations informatiques en simultané.

Le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU) et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse (CCBB), avec l'aide du Conseil Régional de Franche-Comté, proposent gratuitement aux entreprises, mais aussi à tous les acteurs de leurs secteurs (particuliers, associations...) un équipement professionnel Haute Définition multivisio (entre deux sites et plus), simple d'utilisation, performant et sécurisé. N'hésitez pas à profiter de ce service gratuit aux nombreux avantages !

Plus d'informations :

SMAU – nbegel@pays-aireurbaine.com – Tél. 03 81 91 32 41
CCBB – delphine.badique@cc-bassin-bourbeuse.fr -
Tél. 03 84 23 32 31



LES AVANTAGES DE LA VISIOCONFÉRENCE

- plus de sécurité
- des économies de temps et d'argent
- une diminution des rejets polluants
- une confidentialité des échanges

Ils témoignent...

« Dans le cadre de la poursuite de notre développement à l'international, nous nous sommes tournés auprès de Direct CCI. Notre objectif était de partager les informations sur le réseau des organismes d'accompagnement des entreprises françaises dans le pays concerné.

Ils ont su cibler rapidement notre besoin et les bons interlocuteurs au sein de leur vaste réseau. Nous les remercions pour leur écoute, leur efficacité et leur réactivité. Nous ne manquerons certainement pas de les solliciter à nouveau.»

Maïté OULEVEY
Responsable d'Agence - Est
ASSYSTEM Engineering and Operation Services



QUELLE RESPONSABILITE POUR LE COMMERÇANT EN CAS D'ACCIDENT DANS SES LOCAUX ?

Il existe de nombreuses situations où la responsabilité d'un commerçant peut être mise en cause si un de ses clients ou potentiels clients vient à être blessé. Ce tableau décrit les principaux risques concernant les responsabilités auxquels sont exposés les commerçants et les garanties d'assurance.

Les risques	Les assurances
Le commerçant, ou toute personne participant à l'exploitation du commerce, peut être reconnu responsable en cas de dommages causés par un incendie, une explosion, un dégât des eaux.	Assurance responsabilité civile « occupation des locaux » <ul style="list-style-type: none"> • Pour les dommages d'incendie ou de dégât des eaux causés aux voisins et aux tiers. • Pour les dommages causés au propriétaire (lorsque le commerçant a la qualité de locataire) ou au locataire (lorsque le commerçant a la qualité de propriétaire).
Dans le cadre de son activité, le commerçant est responsable des dommages causés par lui-même, son personnel, ses locaux et son matériel professionnel ainsi que par les objets qu'il vend, fabrique, répare ou installe. <i>Exemples : Un client est accidenté dans le magasin, le chien de garde mord un visiteur... Un client estime que le contrat de vente est mal exécuté.</i>	Assurance responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle Elle est incluse dans l'assurance multirisques ou proposée par contrat séparé.
Activités spécifiques Le commerçant assure un service après vente d'installation ou de réparation, un accident survient : <ul style="list-style-type: none"> • au domicile du client pendant son intervention ; • après la livraison, l'installation d'un appareil ou la livraison d'une prestation de service (réparation, maintenance...). Des objets confiés par le client sont détériorés ou volés. Le commerçant fabrique ou vend des produits alimentaires. Un accident est dû à un engin motorisé de manutention (chariot élévateur...) utilisé pour l'exploitation.	Garanties indispensables <ul style="list-style-type: none"> • Garantie pour les risques incendie, explosion, dégâts des eaux dans les locaux occupés. • Garantie responsabilité civile après livraison ou installation. • Garantie responsabilité civile objets confiés. • Garantie responsabilité civile intoxications alimentaires. • Garantie responsabilité civile automobile et extension de garantie du contrat de responsabilité civile exploitation.
Le commerçant est poursuivi devant un tribunal pour des dommages causés à autrui. Victime lui-même d'un dommage, il réclame des indemnités au responsable.	Garantie de protection juridique Elle est soit annexée à l'assurance multirisques professionnelle soit délivrée par contrat spécial.

Source : Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance
Retrouvez plus d'informations sur www.ffsa.fr (rubrique l'assurance pratique), le site d'information de la fédération française des sociétés d'assurance.

POWER-GEN 2010 LA FRANCE S’AFFICHE EN GRAND



Amsterdam, aux Pays-Bas, du 8 au 10 juin prochain. Le collectif est l’un des stands les plus importants sur le salon, avec une surface de 200 m² et 17 entreprises exposantes, parmi lesquelles 10 PME franc-comtoises.

Le Pavillon France est une vitrine pour les savoir-faire français et franc-comtois sur ce salon de référence internationale dans les équipements de production d’électricité.

Chaque entreprise y présente ses savoir-faire de haute qualité au service de tous les marchés de l’énergie (thermique classique, nucléaire, énergies renouvelables). L’exposition sur le salon est couplée avec des rendez-vous d’affaires organisés en partenariat avec Ubfiance, l’Agence française pour le développement des entreprises à l’international et les Missions Economiques à l’étranger.

Pour la 2^{ème} année consécutive, la CCI90 est porteur du Pavillon France à POWER-GEN Europe 2010 à

En vue de promouvoir la filière énergie en Franche-Comté et le Rendez-vous des acteurs de l’énergie qui se déroulera à Belfort le 24 juin 2010, la CCI90 organise un cocktail d’affaires le mercredi 9 juin sur le Pavillon France. Il est l’occasion pour les exposants d’inviter leurs clients et prospects, mais également de rassembler sur le collectif les partenaires qui soutiennent la structuration de la filière de notre région.

Cette action bénéficie du soutien des CCI de Franche-Comté, de l’Europe, de l’Etat, du Conseil Régional de Franche-Comté, du Conseil général du Territoire de Belfort et de la Communauté d’Agglomération Belfortaine.



RDV DES ACTEURS DE L’ENERGIE - 24 JUIN 2010 L’EVENEMENT INCONTOURNABLE !

Grand temps fort du programme CAP POWER 2011, le RDV des acteurs de l’énergie réunira donneurs d’ordres nationaux et internationaux, sous-traitants franc-comtois, experts... de la filière énergie. Axée autour de présentations des différents marchés et de leurs acteurs, de rencontres d’affaires et d’échanges, cette journée vous offrira de réelles opportunités pour vous positionner ou vous renforcer sur la filière énergie et gagner de nouveaux marchés !

Au programme de votre journée :

9h00 à 11h00 : Identifiez le potentiel des différents marchés de la filière et les attentes de ses grands acteurs

9h00 à 9h40 : Présentation des différents marchés de la filière

9h40 à 10h00 : Intervention de DDO partenaires : activités générales, attentes envers les SST...

11h00 à 18h00 : Rendez-vous d’affaires, qui constituent pour vous une réelle opportunité de rencontrer des

donneurs d’ordres de la filière mais également des sous-traitants franc-comtois pouvant vous offrir la complémentarité ou les savoir-faire nécessaires à la conquête de nouveaux clients et marchés.

18h00 : Conférence de clôture sur les perspectives de la filière

Tout au long de la journée, vous aurez également la possibilité de rencontrer, sur un « village d’experts », des interlocuteurs pouvant appuyer votre développement sur la filière.

Véritable journée d’échanges formels et informels, le RDV des acteurs de l’énergie est un événement incontournable pour la filière. Soutenu par de grands donneurs d’ordres implantés localement (ALSTOM, CONVERTEAM, EDF, GE), cet événement compte déjà un grand nombre de participants.

N’hésitez pas à nous contacter si cette journée vous intéresse !

Laurence CHOFFAT – lchoffat@belfort.cci.fr ou
Tél. 03 84 54 54 77

Marie JEANNIN – mjeannin@belfort.cci.fr ou
Tél. 03 84 54 54 82

Inscriptions en ligne sur : www.rdv-energie-belfort.com

Cette action bénéficie du soutien des CCI de Franche-Comté, de l’Europe, de l’Etat, du Conseil Régional de Franche-Comté, du Conseil général du Territoire de Belfort et de la Communauté d’Agglomération Belfortaine.





MARCHES PUBLICS

UNE CONQUÊTE PAS A PAS

L'accompagnement sur ITER et les marchés publics de l'énergie est un axe fort de CAP POWER 2011. Il vise à vous offrir, par un accompagnement tant collectif qu'individuel, les clés pour vous positionner sur les marchés publics de l'énergie.

L'accompagnement collectif :
Aborder les points clés des marchés publics de l'énergie

Dans la continuité du forum « ITER et les marchés publics de l'énergie » qui a réuni le 5 février dernier près de 80 participants, la première session d'accompagnement collectif s'est tenue le 6 mai 2010. Afin de favoriser les échanges et les interactions, cette session a été organisée sous forme d'atelier de travail et limitée à une vingtaine de participants.

Organisée sur le thème « comment se faire référencer auprès des donneurs d'ordres publics et constituer le bon dossier de candidature » : ce premier atelier de travail a réuni 19 participants, qui ont pu poursuivre la présentation du matin par des RDV individuels avec le consultant, Yannick PARIS de la société LPME, dans l'après-midi. Cette journée, très riche en informations, a permis de mieux connaître le fonctionnement des marchés publics de l'énergie, d'identifier les points clés d'un dossier de candidature, d'être conseillé sur la démarche à adopter pour conquérir ces marchés...

Le prochain RDV est fixé à l'automne et son thème sera, comme pour la première session, construit en fonction de l'attente des entreprises.

L'accompagnement individuel : Aller plus loin dans la démarche de positionnement sur les marchés publics de l'énergie

Dans la continuité et la complémentarité de



l'accompagnement collectif, les CCI de Franche-Comté vous proposent un accompagnement individuel, qui vous permet de bénéficier de l'appui d'un consultant, sur des aspects tant techniques qu'administratifs.

Vous souhaitez des renseignements complémentaires ? N'hésitez pas à nous contacter !

Marie JEANNIN – mjeannin@belfort.cci.fr ou
 Tél. 03 84 54 54 82

Cette action bénéficie du soutien des CCI de Franche-Comté, de l'Etat, du Conseil général du Territoire de Belfort et de la Communauté d'Agglomération Belfortaine.



Le futur site ITER

CAP POWER 2011 SUR LE SITE INTERNET DE LA CCI90

Retrouvez les différentes thématiques du programme
 et les informations clés sur

www.belfort.cci.fr/cappower2011

Express - Express - Express - Express - Express - Express

CONSEIL JURIDIQUE GRATUIT

Les entreprises qui souhaitent bénéficier de consultations juridiques gratuites, peuvent s'adresser au Centre Départemental d'Accès au Droit (CDAD 90), situé à la Cité des Associations - 4 Rue Pierre Melville à Belfort. Elles sont données uniquement sur rendez-vous par des avocats, des notaires ou encore des huissiers.

Il est également possible d'obtenir un bon de consultation juridique gratuit par courrier à l'Ordre des Avocats (Palais de Justice - 9 place de la République - 90000 Belfort). La demande doit être effectuée par courrier et accompagnée d'une enveloppe timbrée au nom et adresse du demandeur. Il pourra ainsi prendre rendez-vous avec l'avocat de son choix parmi ceux inscrits au Barreau de Belfort.

SPEED-MEETING

3^{EME} RENDEZ-VOUS DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE

Le 3^{eme} speed-meeting industriel s'est déroulé au Casino de Blotzheim (Haut-Rhin) le 27 avril dernier. Il a rassemblé plus de 75 participants venus découvrir des potentiels proches de chez eux, rencontrer de nouvelles compétences et plus largement élargir leur réseau professionnel.

Cette formule novatrice, reprise récemment dans le cadre de rencontres organisées par les Eurockéennes ou encore le FCSM, était proposée aux dirigeants d'entreprises industrielles et de services à l'industrie en collaboration avec la CCI Sud Alsace Mulhouse. Elle a su séduire un grand nombre de dirigeants depuis son lancement voilà un an : plus de 200 chefs d'entreprises déjà recensés lors des 3 premiers rendez-vous ! De nouveaux partenariats avec les pays limitrophes ont également permis d'agrandir le cercle des participants aux entreprises suisses et allemandes.

Le principe de fonctionnement est simple : une vingtaine de rendez-vous de 7 minutes est proposé à chaque participant, leur permettant ainsi de faire connaissance avec de nouveaux partenaires, clients ou fournisseurs. Un moyen simple et convivial de découvrir des savoir-faire proches de chez vous et de vous faire connaître sans perdre de temps !

N'hésitez pas à nous rejoindre pour la 4^{eme} édition du speed-meeting qui se déroulera à Belfort le mardi 23 novembre 2010. Réservez dès aujourd'hui cette date !

Pout tout renseignement sur cet événement, vous pouvez prendre contact avec Laurence CHOFFAT – Pôle Industrie/International au 03 84 54 54 77 ou par mail lchoffat@belfort.cci.fr



DESTINATION CHINE

DEPART LE 1^{ER} SEPTEMBRE

La CCI90 est partenaire d'EDF pour l'organisation d'une mission professionnelle en Chine destinée aux PME franc-comtoises qui se déroulera du 1er au 9 septembre 2010. La délégation est composée de 10 entreprises franc-comtoises, dont 6 pour le seul Territoire de Belfort, opérant dans le domaine de l'énergie, ainsi que dans d'autres secteurs d'activités industrielles. Cette mission sera l'occasion d'amorcer, voire de renforcer, leur présence sur le marché chinois en misant sur les exportations. Les entreprises rencontreront des prospects sélectionnés sur la base d'un cahier des charges précis.



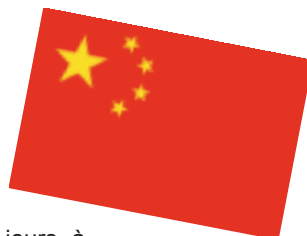
La mission se déroulera dans deux grandes villes économiques du pays.

Tout d'abord durant trois jours à Pékin, les entreprises bénéficieront d'un programme de rendez-vous d'affaires ciblés. Elles y effectueront la visite d'un industriel franc-comtois implanté en Chine et y rencontreront les relais français de développement (Chambre de Commerce et d'Industrie franco-chinoise, Mission Economique, etc.). Les trois journées suivantes auront lieu à Shanghai avec la poursuite des rendez-vous d'affaires et la participation des entreprises à l'Exposition Universelle, où elles présenteront leurs activités et produits à leurs clients et prospects sur le Pavillon France.

Les participants à la mission bénéficieront à la fois du réseau professionnel d'EDF, qui est fortement présent en Chine, ainsi que de son expertise du marché domestique. Ils pourront, à cette occasion, acquérir une meilleure connaissance du pays et des pratiques d'affaires, mesurer l'intérêt et le potentiel du marché pour leurs produits et activités, et nouer des contacts professionnels en vue de futurs partenariats.

Informations :

Pôle Industrie/International - Isabelle BLANCHARD – iblanchard@belfort.cci.fr ou Tél. 03 84 54 54 68



L'ENTREPRISE FACE AUX RISQUES NUMERIQUES

Incident, accident ou acte de malveillance peuvent survenir à tout moment et fragiliser votre entreprise. Une réflexion sur votre politique de sécurité informatique est primordiale et ne doit donc pas être faite à la légère. Un antivirus même efficace et quelques équipements périphériques ne garantissent pas une protection suffisante. En effet, nombreuses et variées sont les causes qui peuvent perturber le fonctionnement du système d'information et/ou en altérer son contenu. Les événements accidentels côtoient les actes de malveillance.

Les accidents peuvent être d'origine naturelle (incendies, dégâts des eaux, etc.) ou humaine (erreurs de programmation, de manipulation, etc.). Les malveillances sont le fait de programmes automatiques, virus, botnets, etc. où l'entreprise devient victime sans pour autant avoir été spécifiquement ciblée ; ou encore le fait d'agissement direct d'un individu, qu'il soit interne ou externe à l'entreprise.

Pour autant, ces risques numériques ne doivent pas être un frein à l'emploi des TIC. L'entreprise doit rester vigilante pour accroître son activité tout en limitant les nouveaux risques par des moyens raisonnables. En France, 73% des PME interrogées estiment avoir une dépendance forte par rapport au système d'information... mais 39% d'entre elles n'ont pas réalisé une analyse globale des risques et 30% n'ont effectué qu'une étude partielle, donc potentiellement incorrecte ou négligeant un facteur de risque critique.

Synergique vous donne quelques pistes pour limiter ces risques numériques.



La cybercriminalité

> Définition

Ensemble des infractions pénales commises via un réseau informatique et/ou Internet :

- les **formes traditionnelles de criminalité** comme la fraude et la falsification informatique
- la **diffusion de contenus illicites** par voie électronique
- les **infractions propres aux réseaux électroniques**, c'est-à-dire les attaques visant les systèmes d'information, le déni de service et le piratage

> En chiffres

- **400 millions de dollars** : montant annuel de la fraude aux cartes bancaires
- **12 milliards de dollars** : coût annuel des dommages causés par les attaques de virus
- **1 657 277 nouveaux virus** détectés en 2008, soit 168% de plus qu'en 2007

Sources :
Conseil de l'Europe - Symantec

> Votre entreprise est victime d'une cybercriminalité ?

Vous pouvez vous adresser à :

- Direction Régionale du Renseignement Intérieur de Franche-Comté - Tél. 03 81 21 11 91 ou intel.eco-besancon@interieur.gouv.fr
- Cellule Intelligence Economique de la Gendarmerie - intel-eco.rgfc@gendarmerie.interieur.gouv.fr

ou consulter notre site Internet www.belfort.cci.fr

GERER L'E-REPUTATION DE VOTRE ENTREPRISE SUR LE NET

Avec la multiplication des sites communautaires et autres échanges d'informations sur le Web 2.0, il devient de plus en plus difficile de contrôler son image personnelle et professionnelle. Internet est devenu le média par excellence et chacun d'entre nous peut aujourd'hui véhiculer des opinions sur des personnes, des entreprises ou encore des produits sans forcément que les personnes intéressées soient conscientes de leur image positive ou négative véhiculée sur la toile. L'entreprise est plus vulnérable car son image ne dépend plus uniquement de la publicité qu'elle peut en faire, ni des articles qu'elle fait paraître dans des revues spécialisées. La parole est aujourd'hui aux consommateurs, aux clients via les médias sociaux et à l'image que véhiculent les salariés sur des supports libres comme les blogs.

Que dit-on de vous et de votre entreprise sur Internet ?

Pour connaître son e-réputation, il est essentiel d'effectuer une veille d'opinion spécifique capable de détecter les bruits sur une entreprise,

sur ses produits, sur son personnel, via des pages Internet, des médias traditionnels, des espaces libres comme les (faux) blogs, les réseaux sociaux, les forums d'opinion, etc. Une bonne démarche de veille permet d'asseoir sa crédibilité tout en évitant le début d'une rumeur.

Approfondir la recherche

Aujourd'hui, la recherche d'information sur Internet se limite encore trop souvent à la simple saisie d'un mot-clé, d'un nom sur Google. Pourtant il convient d'aller au-delà et de scruter plus profondément le Net à l'aide d'outils plus pertinents et le plus souvent gratuits. On distingue alors les outils on-line, les outils de cartographie et les outils off-line (voir encadré).



LES OUTILS POUR CONNAÎTRE SON E-REPUTATION

► **LES OUTILS ON-LINE** Ce sont des outils qui fournissent des résultats en direct et le plus souvent dans l'immédiateté. On peut citer : **Samepoint** (trouve des informations sur les réseaux sociaux), **Addict-o-matic** (méta moteur qui consulte plusieurs moteurs de recherche et plusieurs réseaux sociaux), **How Sociable** (donne un score par source, utile pour les marques et les produits commerciaux), mais aussi Social Search, Icerocket, Omgili, Cvgadget, Spock, Zoominfo, Spokeo, WebMii, Wink, PIPL, 123People...

► **LES OUTILS DE CARTOGRAPHIE** Ils présentent visuellement les résultats d'une recherche, généralement sous forme de « carte », pour aider à la prise de connaissance d'un corpus que l'on pourra éclater pour faire émerger des thématiques servant à affiner la recherche. On trouve ainsi **Clusty** (cartographie de manière linéaire et textuelle d'une personne ou d'une société), **Pearltres** (privilégie une navigation par recommandation avec l'intermédiaire de réseaux sociaux de confiance tels que Twitter et Facebook, un des leaders dans ce domaine), **Tianamo** qui visualise les résultats en 3D, mais aussi Searchcube, Oamo, Taggraph...

► **LES OUTILS OFF-LINE** En positionnant des critères d'alerte sur ces outils, il est facile de veiller sur un environnement, une personne, une société. Les résultats vous parviennent dans votre courriel. On peut citer : **Listymonkey** (pour alerter des listes sur Twitter), **Blogpulse** (recherche uniquement dans les blogs et permet le paramétrage d'une alerte facilement), **Backtype** (permet la surveillance des commentaires, pour des thématiques données, sur les médias sociaux et le paramétrage des alertes se fait simplement). Notons également Social Mention, Step Rep, Wysigot ou encore Google Alert et Twitter Search.

EXEMPLES DE RISQUES IDENTIFIES ET SOLUTIONS PROPOSEES

LE COMPORTEMENT A RISQUE DU SALARIE

Les entreprises mettent souvent en place des protections pour sécuriser les accès extérieurs, mais oublient la menace interne. La confiance faite à l'employé représente une faille de sécurité considérable : transmission volontaire ou non de mot de passe, non verrouillage d'une session, introduction de virus via l'utilisation de clés USB, de connexions privées, de disques durs externes...

Préconisations

L'authentification est essentielle au contrôle d'accès. Les accès autorisés doivent être fonction du rôle de chacun. Il convient alors de faire appliquer une politique efficace d'authentification et de gestion des accès. Par ailleurs, il est également nécessaire d'alerter les salariés sur les responsabilités découlant de l'utilisation de leurs identifiants et de les informer sur la procédure qu'ils doivent mettre en place en cas de perte de leur mot de passe ou identifiant. Ces dispositions feront partie de la charte d'utilisation des moyens informatiques, et en tout cas devront être adossées au règlement intérieur de l'entreprise.

A savoir

« L'employeur sera tenu pour responsable des actes illicites commis sur le fondement de la responsabilité des commettants du fait de leurs préposés vis-à-vis des tiers » (art. 1384 du Code civil). Le chef d'entreprise engage sa responsabilité en matière pénale à partir du moment où il fournit une connexion Internet à ses salariés. Dès lors, la consultation ou le téléchargement de contenus interdits (images pédo-pornographiques ou vidéos sous copyright) par un salarié est sous sa responsabilité.

LA DIVULGATION DE SAVOIR-FAIRE PAR LE PERSONNEL STAGIAIRE

Ce risque est réel si les stagiaires récupèrent les droits d'accès de leur tuteur de stage pour « faciliter leur travail dans l'entreprise », en faisant appel à la compassion. Avec ces droits, ils peuvent ainsi détourner des informations confidentielles pour les utiliser à l'extérieur voire dans une entreprise concurrente.

Préconisations

Il convient de vérifier le contenu de la convention de stage et de la rendre tripartite (étudiant, école, entreprise). L'entreprise doit mettre en place une charte éthique, en expliquer le contenu à chacun et insister auprès des salariés sur les risques consécutifs à la diffusion non contrôlée de droits d'accès. Parallèlement, des règles de classification, de marquage des données sensibles et un contrôle des accès physiques et logiques doivent être mis en place. Dans certains cas, une procédure d'authentification forte pour les informations sensibles par un contrôle biométrique, des cartes à puce, un mot de passe dynamique, etc. peut être nécessaire. Enfin, une solution de gestion et de sauvegarde des logs doit être mise en place. Elle permettra de récupérer et d'analyser rapidement les traces d'accès pour détecter les contrevenants et établir les preuves en cas de fuite.

A savoir

L'ingénierie sociale (méthode d'exploitation de la crédulité humaine, par pression psychologique ou faisant appel à la compassion, pour disposer d'un bien ou d'une information) est difficile à prévenir et à détecter car elle s'appuie sur des comportements humains normaux et quotidiens : solliciter une aide, faire état de la gêne occasionnée en l'absence de collaboration, nécessité de réagir dans l'urgence sans avoir le temps d'appliquer les procédures standard, etc.

LA DEFAILLANCE DE SAUVEGARDE DE DONNEES

La sauvegarde des données est fondamentale. Elle ne concerne pas seulement les données de gestion/comptabilité mais aussi la configuration du système téléphonique et les données pilotant l'informatique industrielle (les machines-outils, la régulation et la logistique, etc...). Une fois la politique de sauvegarde élaborée, il est tout aussi fondamental de tester l'efficacité des enregistrements, c'est-à-dire vérifier qu'on peut effectivement réinstaller les ressources et les données à partir des supports conservés hors site.

LE DYSFONCTIONNEMENT OU L'ALTERATION PAR PROGRAMMES MALVEILLANTS

Les programmes malveillants peuvent causer d'importants dégâts au sein d'une société. Ces programmes peuvent être introduits par consultation de sites Internet, messagerie, utilisation de données personnelles... Aucun dispositif technique n'est en mesure de bloquer les codes malveillants à 100%. Sont concernés : l'accès à Internet, les serveurs, les postes de travail, mais aussi les différents supports : disques externes, clés USB, cartes mémoire, CD/DVD, PDA en synchronisation, etc. Il convient donc d'apporter une attention particulière aux comportements à risques des salariés et de les sensibiliser fortement à cette problématique (voir ci-dessus).

D'autres risques existent : la fraude financière via la comptabilité, les téléchargements illicites et les intrusions via le réseau sans fil, le vol d'ordinateur portable ou de PDA, le sabotage interne d'une base de données, la diffamation par courrier électronique, la défiguration de site web, les Botnets, le Cybersquatting, etc.

Retrouvez-les sur www.belfort.cci.fr en téléchargeant « Le guide pratique du chef d'entreprise face au risque numérique » édité par le Ministère de l'Intérieur. Vous trouverez également d'autres informations sur <http://www.fic2010.fr>, le site Internet du 4^{ème} forum international de la cybercriminalité.

Dans le cadre des soirées interactives organisées par la CCI90, le Commandant Thomas, de la Direction Régionale du Renseignement Intérieur, est intervenu pour alerter les entreprises sur la sécurité informatique. Retrouvez son intervention sur www.belfort.cci.fr.



ECONOMIE D'ENERGIE PERDEZ VOS KILOWATTS SUPERFLUX !

La maîtrise de l'énergie est plus que jamais une nécessité économique pour les entreprises et une exigence pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement. Les entreprises l'ont bien compris et cherchent à réduire leurs consommations d'énergie, en changeant leurs pratiques et en investissant dans des technologies propres et sobres quand elles le peuvent.

Il est possible par des gestes simples et peu coûteux de faire des économies sur votre facture énergétique.

Les « 5 premiers commandements » d'une bonne gestion de l'énergie^(*)

- Optimiser les contrats avec les fournisseurs d'énergie
- Suivre vos consommations d'énergie : mettre en place des indicateurs.
- Sensibiliser le personnel : affichages, gestes éco-citoyens.
- Faire « la chasse au gaspi » : éclairage, fuites d'air comprimé, matériel non utilisé.
- Valoriser les énergies perdues : air chaud des compresseurs, des machines.

(*) Source : Bilan 2008-2009 de la CCI de l'Ain



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Un trou de 1 mm de diamètre sous 7 bars occasionne une perte de 5 m³/h d'air comprimé soit une dépense annuelle moyenne de 300 € HT (à 0,061 €/kWh).
- Un compresseur fonctionnant à vide consomme de 25% à 40% de sa puissance nominale.
- Dans l'industrie, 70% de la consommation électrique est issue des moteurs électriques (compression, pompage, ventilation...). On estime à 20%, voire 30%, les économies potentielles.

Afin d'approfondir ce sujet et vous accompagner sur cette thématique, les CCI de Franche-Comté, avec le soutien financier de l'Ademe, de la Région Franche-Comté et des partenaires de l'action ELAN 2010 vous proposent différents outils :

- Des réunions d'information

- **Une visite énergie gratuite** réalisée par votre CCI afin de faire un premier point sur vos principaux postes consommateurs d'énergie et les gisements potentiels d'économie. Elle vous oriente vers des interventions simples à mettre en œuvre et/ou des études approfondies.

- **Un diagnostic énergétique** réalisé par un bureau d'études spécialisé avec des aides financières ADEME / Région ou issues du programme ELAN 2010 pour du conseil et des études approfondies (50 %).

Plus d'informations et inscriptions :

Pôle Développement durable – Alexia LAVALLEE – alavallee@belfort.cci.fr – 03 84 54 54 69

ICPE CREATION D'UN 3^{EME} REGIME

Jusqu'à présent, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), relevaient soit du régime de déclaration, soit du régime d'autorisation. Un troisième régime des ICPE dit « Enregistrement » a été créé au niveau législatif.

Deux leitmotivs : Responsabiliser avant l'exploitation et simplifier la procédure

Cette réforme, dite du « Troisième régime », se veut être l'intermédiaire entre les deux régimes actuels. Elle permet de simplifier les procédures administratives très lourdes pour les installations soumises à autorisation les moins dangereuses, avec pour objectif de réduire de moitié les délais de délivrance des autorisations et de simplifier les dossiers à fournir par les industriels. La procédure s'appliquera uniquement à des installations simples et standardisées implantées en dehors de zones sensibles sur le plan environnemental. Elle devrait concerner 40% des installations aujourd'hui

soumises à autorisation a priori dans les secteurs de la transformation de matériaux (broyage, matériel vibrant, enrobage, etc), de la logistique (entrepôt, station-service, réfrigération, blanchisserie, etc), le travail mécanique des métaux, bois, plastiques et les éco-entreprises (valorisation des déchets non dangereux, tri de DEEE, déchèteries, etc).

Un premier décret de nomenclature daté du 14 avril 2010 introduit le régime d'enregistrement pour une série d'installations : les stations-services, les entrepôts de produits combustibles, bois, papier, plastiques, polymères ainsi que les entrepôts frigorifiques et sera suivi à court terme d'autres modifications de la nomenclature.

Pour plus de renseignements sur ce nouveau régime et les procédures inhérentes, consultez les fiches d'informations disponibles sur www.belfort.cci.fr (Rubrique Environnement / Sécurité).

LES SOURIRES DU COMMERCE CINQ COMMUNES ENGAGEES

Cinq communes, dont on peut saluer l'implication de leurs maires, participeront à l'opération « Les Sourires du commerce » dans le cadre du programme de valorisation des commerces de proximité mené par la CCI90. Il s'agit de Danjoutin, Lachapelle-sous-Rougemont, Bessoncourt, Delle et Giromagny.

Cette opération, soutenue par le Conseil général, rassemble, à la fois la CCI, les communes, les commerçants, les associations de commerçants et artisans lorsqu'elles existent sur la commune, mais aussi les associations diverses des communes avec un seul objectif : donner le coup de projecteur nécessaire à la mise en valeur de leurs entreprises.

L'un des événements phare de cette opération est « La journée nationale du commerce de proximité » qui se déroulera le 9 octobre prochain. En partenariat avec France Bleu et Optymo, elle sera l'occasion pour les commerçants d'accueillir le public d'une façon très originale, sans promotion, en mettant l'accent sur ce qui fait leur différence, en faisant découvrir leur métier, leurs services dans une ambiance très conviviale.

Après des réunions d'information organisées dans

chaque commune pour sensibiliser commerçants et élus, la phase deux est enclenchée avec la préparation d'un programme de manifestations dans chaque commune qui rendra cette journée incontournable par son attrait, son originalité.

Informations et inscriptions : Pôle Commerce – Micheline BEHRA - mbehra@belfort.cci.fr - 03 84 54 54 70 - www.belfort.cci.fr



DEMARCHE DE PROGRES DERNIERES FORMATIONS GRATUITES* ! INSCRIVEZ-VOUS VITE !

Découverte Bureautique	6 sept.	Le téléphone : outil commercial	13 sept.
Vendre plus grâce à des vitrines séduisantes	6 sept.	Le management	14 sept.
Gestion du stress (2)	7 sept.	Améliorer l'attractivité de son point de vente	16 sept.
Apprendre à tenir sa comptabilité	13 sept.	Anticiper et gérer les conflits	20 sept.
Connaissance de soi	13 sept.	Négociation achats / partenariat fournisseurs	27 sept.
Créer son fichier clients	13 sept.	Word	27 sept.

(*) financées par la CCI90 et le Fonds Social Européen.

Vous pouvez retrouver toutes les formations proposées et leur programme détaillé sur notre site Internet www.belfort.cci.fr/operationscollectives/demarchedeprogres

Information – inscription : Pôle commerce – Sophie BARDOT – 03 84 54 54 67

TOURISME ET HANDICAP 9 SITES LABELLISES

Le label "Tourisme & Handicap" a été conçu avec le double objectif de développer une offre touristique adaptée et d'apporter une information fiable et descriptive de l'accessibilité des sites et des équipements touristiques.

La Maison du Tourisme du Territoire de Belfort, qui accompagne les demandes de labellisation des professionnels du tourisme, de la culture et des loisirs, a pris en charge :

- la sensibilisation et l'information des professionnels,
- la réalisation des visites d'évaluation totalement gratuites,
- la valorisation des équipements labellisés à travers les outils de promotion à destination du grand public.

S'il répond aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, le label "Tourisme & Handicap" contribue également à l'amélioration de la prestation pour tous. Il convient donc de l'envisager dans une logique de qualité, de confort et de sécurité pour l'ensemble des touristes.



Plus d'informations :

Maison du Tourisme et du Territoire de Belfort - Carole MILLOT
03 84 55 90 88 carole.millot@ot-belfort.fr www.ot-belfort.fr

Pôle Commerce CCI90 - Micheline BEHRA
mbehra@belfort.cci.fr - 03 84 54 54 70

INTERNET

LES ENSEIGNES DE QUALITE ONT LEUR SITE !

www.enseignesdequalite.com a été officiellement lancé le 10 juin à l'initiative de la CCI90 et regroupe les enseignes de commerces, de services et de tourisme titulaires d'une certification ou adhérentes à une charte qualité, telles que Maître-restaurateur, Charte Qualité Commerce Artisanat Services, Tourisme et handicap, Pressing Propre, etc. ...

Ce site permet aux entreprises de valoriser auprès de leurs clients et prospects leur qualité d'accueil. Destiné au grand public, il est également un outil complémentaire et aujourd'hui incontournable dans la stratégie de communication de toute activité commerciale.

L'internaute peut y trouver des informations pratiques sur les enseignes (horaires, accès, produits et marques proposées, modes de paiement acceptés, ...) ainsi que des informations claires sur les labels, chartes, et autres certifications.

Pour bénéficier gratuitement d'une visibilité sur ce site, n'hésitez pas à contacter le pôle Commerce par mail : commerce@belfort.cci.fr, ou par téléphone au 03 84 54 54 67.



PARTENARIAT FRANCE BLEU POUR LA PROMOTION DES ENSEIGNES DE QUALITE

Afin d'assurer la promotion des « enseignes de qualité » du département, la CCI90 a établi un partenariat avec France Bleu Belfort-Montbéliard. C'est ainsi que du 19 au 23 avril, 19 commerçants titulaires de la Charte Qualité ont pu s'afficher auprès des auditeurs en offrant des lots pour un montant approximatif de 850 euros.

Du 14 au 18 juin, ce sont les entreprises figurant sur le site Enseignes de qualité qui bénéficient de cette visibilité au travers d'un jeu radiophonique quotidien. Les auditeurs sont invités à visiter le site Internet afin d'y trouver l'emplacement du logo France Bleu. Ils remportent des lots offerts par les commerçants et sont invités à aller les chercher directement sur place. Chaque commerce participant est cité sur les ondes.



- 1- BEBE 9 - Agnès KNAB (Belfort)
- 2- BOUCHERIE BABE - Jérôme BABE (Danjoutin)
- 3- BOULANGERIE PAQUIER - Emmanuel PAQUIER (Belfort)
- 4- BOUL. PATISS.MANTEY- Pascale GANDELET (Valdoie)
- 5- CAFES JOKO - Pascale KLEIBER (Belfort)
- 6- CANIS MAJOR - Emmanuelle LETT (Beaucourt)
- 7- CHRISTINE COIFF' - Christine MARCHAND (Vellescot)
- 8- JD JOELLE DUBOURG - Joëlle DUBOURG (Belfort)
- 9- JLS SALORT - Jean-Louis SALORT (Girromagny)
- 10- LA SOURCE DE BEAUTE - Catherine NOIR (Grandvillars)

Retrouvez les autres lauréats de la Charte Qualité 2010 dans les prochains numéros de Synergique.



www.enseignesdequalite.com

FORMATION PROFESSIONNELLE

CONVENTION CADRE DU FPSPP



La convention cadre instituant le nouveau Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) a été paraphée le 22 mars 2010. Négociée par les partenaires sociaux, elle détermine l'affectation des ressources du fonds. Ainsi, le FPSPP permettra la prise en charge des actions de formation comme les contrats de professionnalisation, les périodes de professionnalisation, les congés individuels de formation et la portabilité du DIF. En outre, il rend possible la mise en place d'un service dématérialisé gratuit pour l'information et le conseil en matière d'orientation et de formation professionnelle.

Les premiers projets potentiellement éligibles au FPSPP sont :

- les formations réalisées dans le cadre du chômage partiel,

- les projets visant l'augmentation des CIF, de la VAE et des formations individualisées,
- le CIF CDD,
- les Conventions de Reclassement Personnalisé et le Contrat de Transition Professionnelle.

Passer d'une logique de dispositifs financés à une logique de projets

Depuis la loi du 24 novembre 2009, les fonds paritaires vont de moins en moins financer des mesures mais vont s'attacher à financer des projets. Par conséquent, les entreprises vont devoir également changer leur logique de management du plan de formation. Par exemple pour le DIF, les entreprises devront construire une véritable « politique DIF », en clarifiant les objectifs poursuivis et en développant leur communication sur la formation, sous peine de voir manquer de crédits pour leurs actions.

Le prochain club RH sera consacré à la sécurisation des parcours professionnels et ses conséquences sur le financement de la formation, le

**Jeudi 1^{er} juillet
de 10h à 12h**

à la CCI 90.

Informations et inscriptions :

Pôle Emploi et compétences – Elisabeth LABLOTIERE
Tél. 03 84 54 54 11 - elablotiere@belfort.cci.fr

EMPLOI DES SENIORS

LES CHIFFRES 2008

Depuis 2005-2006, plusieurs textes incitent les entreprises à agir pour l'emploi des seniors. Les chiffres 2008 qui viennent de paraître montrent que l'emploi des seniors progresse en France.

- En 2008, on constate une augmentation de 1,5% des seniors en emploi, soit près de 40%.
- Fin 2008, 56% des personnes âgées de 50 à 64 ans sont actives.
- Le taux de chômage des 50-64 ans est resté stable à 5%, alors qu'il a augmenté pour les autres tranches d'âge. Par contre, lorsqu'ils sont au chômage, les seniors peinent à en sortir, surtout les hommes. Ainsi, les trois quarts des hommes de 50 à 64 ans au chômage en 2007 y sont toujours un an après, contre 56% des hommes âgés de 30 à 49 ans.
- Par rapport à nos voisins européens, en 2008, le taux

d'emploi des 55-64 ans est inférieur en France de sept points. En revanche, nos résultats sont meilleurs sur la tranche d'âge 50-54 ans, avec un taux d'emploi supérieur de cinq points à la moyenne européenne.

Source : INSEE – DARES

POUR MEMOIRE

La loi de financement de la Sécurité Sociale a prévu l'obligation pour les entreprises d'au moins 50 salariés ou appartenant à un groupe d'au moins 50 salariés d'être couvertes par un accord ou un plan d'action en faveur des seniors au 31 avril 2010 [L. n° 2008-1330, 17 déc. 2008, JO 18 déc.]. Une pénalité de 1% des salaires versés est due pour chaque mois entier au cours duquel l'entreprise ne respecte pas cette obligation.

RECRUTEMENT

FORUM COMMERCE-HÔTELLERIE-RESTAURATION

Pour aider les entreprises dans leurs démarches de recrutement, la CCI90, la MDEJ 90, la MIFE – Cité des métiers et le Pôle emploi se sont associées pour proposer, le 14 juin 2010 à la CCI, un forum de recrutement sur le Territoire de Belfort, dans les secteurs du Commerce et l'Hôtellerie-Restauration.

Lors de rendez-vous individuels, organisés sous la forme de job-dating, 21 d'entre elles ont pu rencontrer des candidats qui avaient été préalablement sélectionnés et évalués. Au total, ce sont quelque 75 offres d'emploi qui étaient ainsi proposées.

CREATION

UN RDV POUR REUSSIR SON PROJET

La CCI90, la CMA90 et l'ADEBT, dans le cadre de la PILE90, s'associent à nouveau pour organiser le Salon de la création transmission d'entreprise et ainsi favoriser le développement de l'Aire Urbaine par la création d'activités nouvelles et la reprise d'entreprises tous secteurs d'activités confondus. Soutenu financièrement par l'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil général du Territoire de Belfort et la Communauté d'Agglomération Belfortaine, ce salon aura lieu le 17 juin à la Salle des Fêtes de Belfort.

Une quarantaine de partenaires publics et privés apporteront aux porteurs de projet leur expertise et les moyens dont ils ont besoin. Un spécialiste de la transmission et de la reprise d'entreprise leur apportera des réponses concrètes et leur permettra de consulter la bourse des affaires à reprendre et celle des locaux disponibles.

LES RENDEZ-VOUS

- A 10h00, 14h00, 16h30 - Réunions d'information : méthodes, infos, démarches...
- A 9h45, 10h45, 14h45, 16h00, 17h00 - Le statut d'auto-entrepreneur : réponses à vos questions
- A 11h00 - Conférence "Comment calculer mes prix de vente"
- A 15h00 - Conférence "Comment financer mon projet"

Renseignements :

Pôle Création – Martine HANTZ – Tél. 03 84 54 54 55 – mhantz@belfort.cci.fr



NOUVEAUX CHEFS D'ENTREPRISE

BIENVENUE A LA CCI90 !

Comme chaque année, la CCI90 organisera dans ses locaux une soirée de **bienvenue** destinée aux nouveaux chefs d'entreprise qui ont créé leur société depuis un an, le

**Mardi 22 juin
à 18h**

Vous êtes concernés ?

Profitez de cette occasion unique pour venir découvrir les différents services que la Chambre vous propose pour

vous accompagner à toutes les étapes du développement de votre entreprise !

Vous pourrez également faire connaissance avec l'ensemble des partenaires du monde économique : autres chambres consulaires, Etat, collectivités territoriales, agence de développement, syndicats et organisations professionnels, ordres, banques...

Informations et inscriptions :

Pôle Création – Martine HANTZ – Tél. 03 84 54 54 55 – mhantz@belfort.cci.fr

CREATION

NOUVELLE DEMI-JOURNEE D'INFORMATION

La CCI90 propose chaque mois, une demi-journée d'information collective sur la structuration d'un projet : idée, étude de marché, prévisionnel, formes juridiques de l'entreprise, régimes fiscaux, aides...

Afin de s'adapter à la demande croissante d'information sur le statut d'auto-entrepreneur, cette demi-journée change de format et sera organisée en partenariat avec l'URSSAF. En début d'après-midi (14h00-16h00), deux heures sont consacrées à la présentation du statut d'auto-

entrepreneur. Puis de 16h00 à 18h00, la CCI90 propose une information concernant les autres statuts d'entreprise (eurl, sarl, sa...).

Retrouvez le planning de ces rencontres sur www.belfort.cci.fr

Informations et inscriptions :

Pôle Création – Martine HANTZ – Tél. 03 84 54 54 55 – mhantz@belfort.cci.fr

Depuis le 1^{er} mai 2010, le pôle de formation continue de la CCI de Haute-Saône a rejoint SIFCO aux côtés de la CCI90 et de la CCI25. Deux nouveaux sites de formation s'ajoutent ainsi à ceux de Belfort et de Besançon pour mieux répondre à vos besoins : Vesoul et Lure. En intégrant ces sites, SIFCO s'est enrichi de nouveaux domaines de compétences tels que le CACES, formation cariste par exemple.



Les Formations SIFCO de la rentrée à Belfort

- Prévenir les conflits en gérant les tensions : 6, 9, 13 et 20 septembre
- Lecture rapide : 27, 28 septembre et 11 octobre
- Techniques générales de vente : 20, 27 septembre, 4, 11 et 18 octobre
- Les cours du soir en langues étrangères : à partir de septembre
- Prendre des notes efficaces et rédiger des comptes rendus : 6, 13 et 20 septembre
- Animer son site web : 14, 21 et 28 septembre

Pour plus d'informations sur ces formations et sur l'ensemble de l'offre :

SIFCO – 3 rue Dr Fréry – 90000 BELFORT – Tél. 03 84 54 54 84 – contact@sifco.eu – www.sifco.eu

ESTA FORUM ENTREPRISE

La prochaine édition du Forum Rencontre PME / PMI – ESTA aura lieu le jeudi 7 octobre. Il s'agit d'une demi-journée d'échange entre entreprises et étudiants.

Les entreprises du grand est se feront connaître en se présentant et précisant les missions potentielles de stage et leurs attentes sur des profils d'ingénieurs d'affaires. Les étudiants pourront alors s'exprimer sur leur candidature.

Depuis 2005, plus de 120 entreprises, dont les deux tiers sont situés dans le Territoire de Belfort, ont participé à l'organisation de cet événement et 130 missions de stage ont été proposées.

Contact : Jean-Baptiste Winter - jbwinter@esta-belfort.fr

NOUVEAU DIRECTEUR POUR L'ESTA

Jean GRENIER GODARD, le nouveau directeur de l'ESTA, a pris ses fonctions le 17 mai 2010. Il est diplômé de l'IAE de Nancy. Après une carrière de chef d'entreprise dans le mobilier et l'objet contemporains, il a exercé des responsabilités dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Professeur associé en stratégie et directeur de l'executive center de l'ICN à Nancy pendant plusieurs années, il occupait jusqu'alors la direction de la DGC, l'unique école de Management de Seine Saint-Denis. Au plan académique, Jean GRENIER GODARD est spécialisé dans les alliances stratégiques, les relations d'externalisation et les nouvelles gouvernances de l'innovation.



ESTA CALENDRIER DES STAGES

Au cours de leur formation (5 ans après le bac pour préparer un Master of Science Ingénierie d'Affaires), les étudiants de l'ESTA réalisent 20 mois de stage en entreprise.

Chaque année, une thématique est développée (voir calendrier 2010/2011 ci-dessous).

A noter le franc succès pour les missions projets de 6 mois traitées en 5^{ème} année.

Vous êtes à la recherche d'un stagiaire ? N'hésitez pas à contacter l'ESTA pour définir le profil qui vous conviendra le mieux (Jean-Baptiste Winter - jbwinter@esta-belfort.fr).

	sept. 2010	oct. 2010	nov. 2010	déc. 2010	janv. 2011	fév. 2011	mars 2011	avr. 2011	mai 2011	juin 2011	juil. 2011
MIA 1 MIA 2								Production industrielle			
MIA 3 MIA 4			Prospection - Vente								
MIA 5 MIA 6	Action commerciale à l'étranger										
MIA 7 MIA 8		Etudes des marchés et plan marketing									
MIA 9 MIA 10						Projet marketing et commercial de fin d'études					

SOLDES SAISONNIERS D'ETE

Les soldes d'été débuteront mercredi 30 juin 2010 à 8 heures du matin pour se terminer mardi 3 août 2010 au soir.

**ENREGISTREMENT DES PILES ET ACCUMULATEURS :
NOUVELLES MODALITES POUR LA DECLARATION**

Dans le cadre de la mise en application du décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 (qui transpose la Directive européenne 2006/66/CE), un nouveau registre national pour les piles et accumulateurs remplace l'Observatoire en place depuis 2001.

Pour les données relatives à l'exercice 2009, la campagne de déclaration sur ce nouveau registre Piles & Accumulateurs a débuté le 1^{er} mai 2010.

Vous trouverez sous ce lien un document officiel de l'Ademe contenant l'ensemble des informations qui vous permettront d'effectuer votre déclaration.

http://www.belfort.cci.fr/fr/accueil/article/enregistrement-des-piles-et-accumulateurs.html?no_cache=1&contenu=ActuSingleCat

**REACH : DIFFUSION DE LA LISTE DES SUBSTANCES PREVUES
POUR L'ENREGISTREMENT DE 2010**

L'Agence européenne des produits chimiques a mis en ligne la liste des substances que les industriels prévoient d'enregistrer au 1^{er} décembre 2010.

L'agence appelle les utilisateurs aval à vérifier si leurs substances sont bien inscrites et donc si elles seront enregistrées dans les temps. Dans le cas contraire, ils peuvent contacter leurs fournisseurs ou l'Echa. Le délai du 30 novembre imposé par Reach concerne les substances produites ou importées à plus de 1 000 tonnes par an et les plus dangereuses pour l'homme et l'environnement. Après cette date, la production et la vente d'une telle substance non enregistrée sera illégale au sein de l'UE.

Cette liste contient environ 2 400 molécules (pour 9 000 attendues). Les producteurs et les importateurs sont également invités à consulter la liste afin de la compléter le cas échéant.

De plus, 6 guides pratiques pour aider les entreprises à respecter les obligations du règlement Reach, notamment la préparation des dossiers d'enregistrement, ont également été publiés le 9 avril par l'Echa. Par ailleurs, une version rénovée du site national d'assistance réglementaire Reach-info, hébergé par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), a été mise en ligne le 15 avril.

Consultation de la liste : http://echa.europa.eu/chem_data/list_registration_2010_en.asp

**DEPISTER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX
DES INDICATEURS POUR VOUS GUIDER**

L'objectif de ce document est de faciliter la mise en évidence des risques psychosociaux à partir des données existantes et disponibles dans l'entreprise. Pour aider à ce travail de dépistage, un certain nombre d'indicateurs liés au fonctionnement de l'entreprise ou relatif à la santé et la sécurité des salariés sont proposés.

A partir de ce guide, un travail pourra être mené et un dialogue pourra s'instaurer sur le choix et l'élaboration des indicateurs de dépistage des risques psychosociaux les plus adaptés. Ce travail de dépistage facilitera la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation et de prévention de ces risques.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206012/\\$File/ed6012.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206012/$File/ed6012.pdf)

LA DGCIS LANCE UNE NOUVELLE ETUDE SUR LES TECHNOLOGIES-CLES DE DEMAIN

L'étude de la DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services) consiste en l'identification des technologies existantes, dont la diffusion se révèle stratégique pour la compétitivité d'un secteur d'activité, mais aussi des technologies émergentes ou d'avenir présentant un potentiel de développement en France.

Il est possible de contribuer aux réflexions de cette étude en proposant une technologie-clé sur le formulaire : www.tc-2015.fr/formulaire.html.

DEMENAGEURS : NOUVELLES OBLIGATIONS D'INFORMATION DE LA CLIENTÈLE

Les conditions d'information sur le prix des prestations de déménagement viennent d'être précisées par un arrêté, émanant du secrétaire d'Etat chargé des PME.

Ce texte précise ainsi la liste des mentions à faire figurer sur le devis qu'il convient de remettre gratuitement au client avant la signature de tout contrat.

Ce document doit ainsi indiquer :

- les références de l'entreprise ;
- le nom et l'adresse du client ;
- la période ou date d'exécution prévue pour le déménagement ;
- le lieu de chargement, le lieu de livraison et la distance aller ;
- la date d'établissement du devis ;
- l'indication du volume du mobilier ;
- le type de voyage (organisé ou spécial) ;
- la définition exacte de la prestation choisie (emballage par l'entreprise ou le client...) ;
- la procédure suivant laquelle le client peut émettre des réserves ;
- l'indication précise des modalités de paiement ;
- la responsabilité de l'entreprise et les modalités de sa mise en jeu, y compris, le cas échéant, les procédures arbitrales ;
- le montant HT et TTC du déménagement et la mention que ce prix est définitif et que le déménageur ne peut facturer des frais supplémentaires, sauf modification expresse des termes du devis.

Par ailleurs, cet arrêté revient sur les conditions dans lesquelles le client peut émettre des réserves suite à une livraison défectueuse. Pour permettre au consommateur d'émettre des réserves sur l'état du mobilier réceptionné ou son caractère incomplet à la suite d'un déménagement, le professionnel lui remet, à la réception du mobilier, l'exemplaire de la lettre de voiture qui constitue le bulletin de livraison. Ce bulletin de livraison permet au consommateur de préciser soit qu'il a reçu son mobilier au complet et sans réserve, soit qu'il émet des réserves. A cette fin, il comporte une rubrique permettant au consommateur d'indiquer par écrit quelles sont ses réserves. De plus, le bulletin de livraison doit mentionner clairement que le consommateur dispose d'un délai de dix jours calendaires à compter de la réception des biens pour émettre par lettre recommandée une protestation motivée sur l'état du mobilier réceptionné ou son caractère incomplet, en application de l'article L. 121-95 du code de la consommation, si les réserves émises à la réception du mobilier ne sont pas acceptées par le professionnel. Le bulletin de livraison doit aussi mentionner clairement que le consommateur peut émettre une protestation motivée pendant le délai de dix jours calendaires à compter de la réception des biens, même s'il n'a pas émis de réserves à la livraison.

Autre document à remettre au client : la facture. Si son montant est différent de celui du devis accepté par le client, elle doit porter mention précise et explicite des justifications de cette différence.

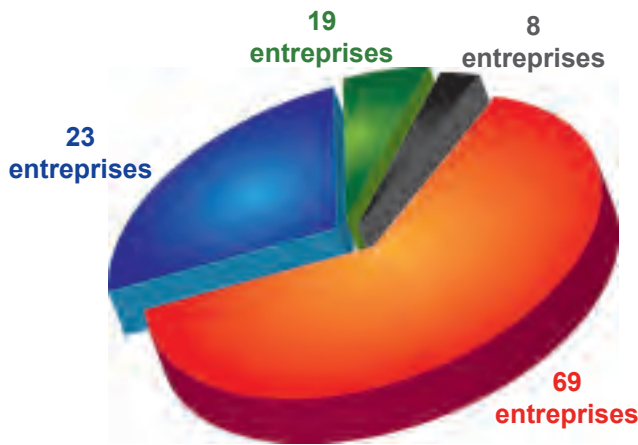
Enfin, l'arrêté du 27 avril 2010 prévoit que les tarifs des prestations de déménagement doivent être affichés dans les entreprises et préciser notamment le prix de la main-d'œuvre, le prix de la traction par tranche de volume avec un terme fixe et un terme kilométrique, le prix des fournitures perdues et le prix de la location de petit matériel.

Arrêté du 27 avril 2010, JO du 6 mai 2010

TECHN'HOM

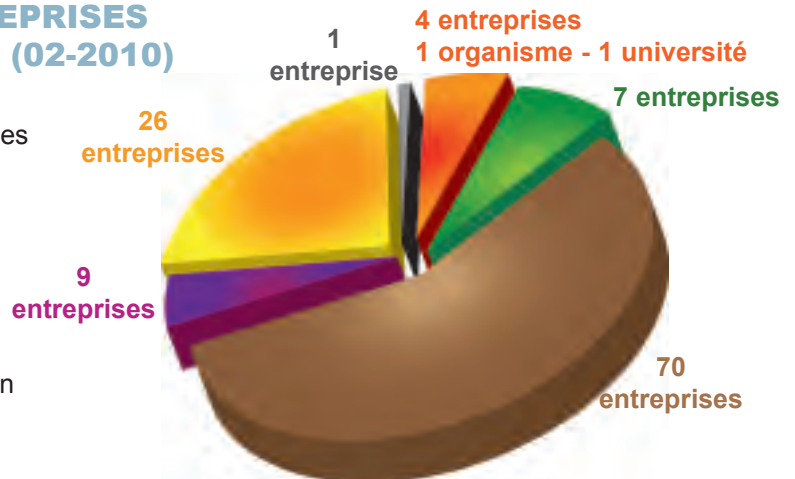
EMPLOIS ET ENTREPRISES

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE (02-2010)

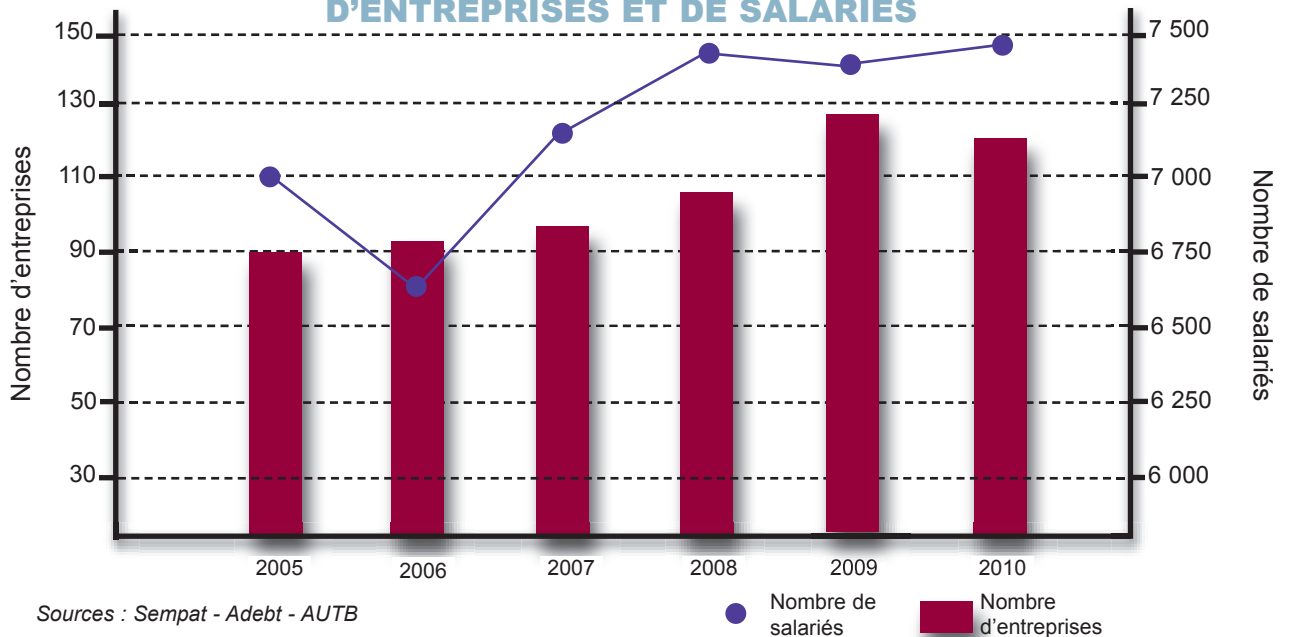


Le Techn'hom accueille 117 entreprises, ainsi qu'un organisme de recherche et une université pour un total de 7 471 emplois.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (02-2010)



EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET DE SALARIÉS



RENCONTRES A LA CCI90

Une rencontre organisée à la CCI90 vous intéresse ?
N'hésitez pas et contactez-nous au 03 84 54 54 54 !

- 14 juin** **Forum Recrutement Commerce-Hôtellerie-Restauration**
en partenariat avec Pôle Emploi, la MDEJ 90 et la MIFE-Cité des métiers
- 15 juin** **Club TGV - Groupe "Tourisme et culture"**
17h00 - Unité de Montbéliard de la CCI25
- 17 juin** **Club TGV - Groupe "Formation et recrutement"**
17h00 - Unité de Montbéliard de la CCI25
- 17 juin** **Salon de la création et de la transmission d'entreprises**
09h00-18h00 - Salle des fêtes (Belfort)
- 18 juin** **Demi-journée d'information sur la création reprise d'entreprise**
14h00-16h00 et 16h00-18h00
- 18 juin** **Remise des diplômes ESTA**
18h00
- 22 juin** **Soirée des Nouveaux Chefs d'entreprise**
18h00
- 23 juin** **Club TGV - Groupe "Les services autour de la gare"**
18h00 - CCI90
- 24 juin** **Le Rendez-vous des Acteurs de l'énergie**
à partir de 09h00 - Atria
- 24 juin** **Soirée interactive "Communiquer sur le Web"**
20h00
- 29 juin** **Permanence Ubifrance**
Sur rendez-vous
- 29 juin** **Club TGV - Groupe "Tourisme et culture"**
17h00 - lieu à déterminer
- 01 juillet** **Club RH "La sécurisation des parcours professionnels"**
10h00-12h00
- 01 juillet** **Centre d'Information et de Prévention (CIP)**
Sur rendez-vous à partir de 14h00
- 02 juillet** **Réunion d'information "Les nouvelles obligations des employeurs en matière d'emploi de travailleurs handicapés"**
10h00-12h00 - En partenariat avec l'Agefiph et le MEDEF Nord Franche-Comté

A RETENIR

27-29 août :

FOIRE DE PORRENTRUUY - Invité d'honneur : Le Territoire de Belfort

28 septembre - 1^{er} octobre :

MICRONORA - XVIII^{ème} Salon International des Microtechniques - Micropolis Besançon

30 septembre - 1^{er} octobre :

7^{èmes} Rencontres Technologiques Européennes Micro & Nanotechnologies, organisées par l'ARIST - Micropolis Besançon

Nice Monaco
Cannes Antibes
Juan-les-Pins
Sainte-Maxime
Saint-Tropez

Votre agence immobilière *Alsacienne* pour vos *transactions* sur la *Côte d'Azur*



Votre conseiller : **Jean-Marie Mockers**,

Docteur en droit, 30 ans d'expérience dans la gestion de patrimoine, le droit immobilier et la fiscalité

→ **Siège social** 3 rue de Wissembourg
67300 **Schiltigheim**

→ **Bureau à** **Sainte-Maxime**

→ **Contact** 06 38 81 83 92
www.j2mimmoconseil.com
mockers@j2mimmoconseil.com



J2M
IMMO
CONSEIL